

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU 3 FEVRIER 2015

Le mardi 3 Février 2015 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Aurore BIBRON, Sandrine RAMBAUD, Carine MOREL

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Miguel CAMUS, Raymond LELIEVRE, Damien COUILLEAUX, Daniel GERAULT, René VAUGEOIS, Stéphane MANCEAU et Denis MARCHAND.

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU ET DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 13/01/2015
- II. ORIENTATIONS BUDGETAIRES
- III. ALSH : MODIFICATION DES TARIFS
- IV. QUESTIONS DIVERSES



Le conseil municipal reçoit la visite de Grégory HEURTEBIZE, Conseiller Général du Canton de Mayenne-Est, qui souhaitait s'exprimer sur sa décision de ne pas se représenter aux élections départementales.

Le conseil municipal remercie Grégory HEURTEBIZE de sa visite et pour ses explications.

Le Maire informe de la démission de Mme Anne MINETTE, conseillère municipale qui n'a pas souhaité siéger suite à la démission de Mme MORIN.

- I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU ET DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 13/01/2015

II. ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le maire propose aux membres du conseil municipal de fixer ensemble les priorités budgétaires afin d'établir le budget primitif de la commune et de ses budgets annexes.

Après concertation, l'ordre des priorités budgétaires, avec leurs estimations financières ont été fixées pour l'année 2015.

III. ALSH : MODIFICATION DES TARIFS

Denis MARCHAND, chargé de la commission jeunesse, informe les membres du conseil que la commune pourrait bénéficier d'aides supplémentaires émanant de la CAF.

Après avoir entendu l'exposé de Denis MARCHAND et suite à de multiples interrogations sur le sujet, le conseil municipal décide de reporter la décision lors d'un prochain conseil et charge Denis MARCHAND de se renseigner auprès de la CAF afin de récolter les informations complémentaires.

IV. QUESTIONS DIVERSES

- Cantine : le laboratoire départemental d'analyses de la Mayenne propose d'effectuer une analyse de potabilité de l'eau destinée à la consommation humaine sur le site de la restauration scolaire. Les frais d'analyses pour un prélèvement s'élève à 48,10 € H.T.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis d'analyse sur la potabilité de l'eau proposé par le LDA 53.

➤ **Indemnités du coordonnateur du recensement et des agents recenseurs**

La dotation forfaitaire pour assurer l'organisation de cette enquête sera versée par l'Etat. Celle-ci s'élève à 2 712 € brut.

Cette dotation sera répartie entre l'agent coordonnateur et les deux agents recenseurs en fonction du nombre de foyers et de leur territoire collecté.

- *Indemnité coordonnateur* : le maire rappelle que Josiane COUILLEAUX nommée coordonnateur des agents recenseurs exerce cette fonction pendant 1 mois et au titre d'agent coordonnateur une indemnité lui sera versée comme sous l'ancienne mandature.
- *Indemnités agents recenseurs* : Du 5 janvier au 13 février 2015, MR BUARD et MR GIFFARD occupent les fonctions d'agents recenseurs. Au même titre que le coordonnateur, une indemnité doit leur être versée. Le maire propose de répartir les indemnités des agents recenseurs en prenant en compte le nombre de foyer que chacun des agents ont leur à charge.

DELIBERATION : Josiane COUILLEAUX ayant quitté la salle, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le versement des indemnités réparties en fonction de la mission de chacun.

➤ **Assainissement individuel**

Christelle BEAUDOUIN, intégrant la commission d'assainissement individuel à la CCPM, présente l'état des lieux des visites qui a été réalisé par le service du SPANC de la Communauté de Communes dans les 171 foyers de Commer possédant un assainissement autonome.

La Communauté de Communes informe que les foyers peuvent bénéficier d'une subvention pour la mise aux normes de leur assainissement autonome.

➤ **Voirie : prestation balayage**

Aucun nouvel élément en notre possession à ce jour. La décision sera donc prise ultérieurement.

➤ **Marché à COMMER**

Carine MOREL, en charge de mettre en place le marché à Commer, présente au conseil municipal les différentes modalités (lieu, horaire, commerçant et tarif de l'emplacement) au conseil municipal.

Le marché de Commer aura lieu tous les jeudis de 15h00 à 19h00 sur le « Chemin de Traverse » face à l'école et débuterait le jeudi 19 mars 2015.

Les commerçants disposeront d'un emplacement à titre gratuit. L'ensemble des commerçants est constitué, à ce jour, d'un fromager, d'un poissonnier, d'un marchand de fruits et légumes, d'un marchand de crêpes et galettes, d'un marchand de confiseries et de vêtements pour enfants.

Carine MOREL, après avoir exposé les faits, informe le conseil municipal qu'il doit donner son accord pour que le marché puisse avoir lieu sur la commune.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la mise en place du marché sur la commune de Commer avec toutes les modalités présentées par MME MOREL.

➤ **Salle communale**

Le maire rappelle que les salles communales sont mises à disposition des associations de Commer pour des manifestations le week-end et/ou en semaine. Après ces manifestations, il a été constaté que les salles n'étaient pas toujours restituées dans un état de propreté correct.

Afin de responsabiliser les associations, le maire propose de demander à ces associations, avant chaque manifestation, un chèque de caution de 30 € pour le ménage. Ce chèque leur sera restitué si les salles sont rendues dans un état de propreté normale.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la mise en place d'une caution ménage de 30 € pour les associations et qui leur sera demandé avant toutes manifestations.

➤ **Radar pédagogique** : Raymond LELIEVRE félicite les agents communaux techniques pour la pose du radar pédagogique à l'entrée du bourg, direction Mayenne.

- **Vente de garages** : Sandrine RAMBAUD, en charge de la gestion immobilière, évoque au conseil municipal que MR SINGER actuellement futur acquéreur de deux garages de la commune a émis le souhait d'acheter l'ensemble des 6 garages appartenant actuellement à la commune.
Le conseil municipal souhaite qu'une proposition d'achat écrite soit formulée pour la prochaine réunion de conseil municipal.
- **Point à temps** : La convention est signée et l'ouverture des plis est prévue pour le 26 février 2015.
- **AG des dons du sang** : Daniel GERAULT a assisté à l'Assemblée Générale des Dons du Sang. Il tenait à préciser que 10 000 poches de sang étaient distribuées tous les jours.
- Location d'un garage Rue des Tisserands : Aurore BIBRON est intéressée à titre personnelle pour louer ce garage.

DELIBERATION : Aurore BIBRON ayant quitté la salle, le conseil municipal valide, à l'unanimité, la location du garage à Aurore BIBRON pour un montant mensuel de 15 €.

Il est 01h15, la séance est levée